VILLE DE Mascouche

Espace réservé à l'administration
N° de la demande

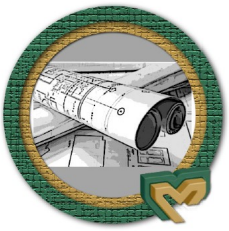

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DE LA RÉNOVATION

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- ➔ Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- ➔ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 8**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- ➔ Prévoir à défrayer les coûts du permis de construction au moment du dépôt de votre demande ;
- ➔ Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT *Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.*

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse et nom de la rue :	
Numéro de lot :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :	
Adresse complète :	N°. Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
Adresse courriel :	

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Adresse complète :	N°. Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Même que le propriétaire ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Adresse complète :	N°. Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
N° de RBQ :	

5 CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux : (Durée du permis : 6 mois maximum)	/ / JJ MM AAAA

VILLE DE Mascouche

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DE LA RÉNOVATION

6 TYPE DE TRAVAUX QUI SERONT RÉALISÉ

RÉNOVATION :

Décrire en quelques mots vos travaux de rénovation :

7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

En plus de confirmer la présente demande de permis, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un permis me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : _____ Date : _____

Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

COÛT DU CERTIFICATS D'AUTORISATION

➔ Coûts du permis de construction = 50,00 $ de base + 3,00 $ par tranche de 1 000,00 $ du coût des travaux soit :
(Valeur de vos travaux : _____$/ 1000,00 $ = _____ x 3) = _____ 50,00 $ (de base) $ (Ø taxe)

Votre facturation totale estimée (A+B) = $ (Ø taxe)

8 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

Cochez

1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel ; → ☐

2- **Deux (2) plans de construction** complets (1 original + 1 copie) et à l'échelle, incluant les devis ; → ☐

N.B. : Vous devez tenir compte qu'il se peut, selon l'étendu et/ou la complexité de votre projet, que l'inspecteur en bâtiment vous exige des plans et devis, signés et scellés par un professionnel approprié en fonction de son champ d'expertise, afin de lui permettre de valider la conformité de votre projet aux différentes lois et règlements pouvant s'y appliquer. → ☐

3- Liste des matériaux et couleurs des revêtements extérieurs (s'il y a lieu) ; → ☐

4- Copie du contrat vous liant à une entreprise de récupération de matériaux secs accréditée et installer le ou les conteneurs sur le site avant l'amorce des travaux ; → ☐

5- Valeur totale du projet **(valeur marchande excluant le terrain)** : **$**

Secteur non relié à un réseau d'égout sanitaire seulement :

6- **Une (1) copie du plan de l'installation septique existante ou proposée**, selon les recommandations pour le type d'installation septique de votre propriété qui a été approuvé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (s'il y a lieu) ; → ☐

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DE LA RÉNOVATION

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LES AGRANDISSEMENTS ET LES RÉNOVATIONS

Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez vous référer aux règlements de zonage et de construction en vigueur pour la version officielle de la réglementation visant les agrandissements. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

IMPLANTATION	L'agrandissement d'un bâtiment principal doit respecter les mêmes marges minimales que celles exigées autour de votre bâtiment principal.
SOMMAIRE POUR LE TYPE DE FONDATIONS REQUISES	- Un bâtiment principal ou l'agrandissement de plus de quinze mètres carrés (15 m²) d'un bâtiment principal **DOIT** reposer sur des fondations continues avec empattements appropriés, à l'abri du gel. - L'agrandissement de quinze mètres carrés (15 m²) et moins d'un bâtiment principal **DOIT** reposer sur des pieux, des pilotis ou sur une fondation continue avec empattements appropriés, à l'abri du gel.
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, ARCHITECTURE ET TOITURE	Dans certains secteurs de la municipalité, les modifications à un bâtiment, visant entres autres les revêtements extérieurs, l'architecture et le type de toiture, doivent être soumis pour approbation à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

IMPORTANT Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A, soit un montant de **100,00 $** pour le 1er logement plus **20,00 $** par logement supplémentaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.